

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

## **Politique générale du Gouvernement Congolais sur la recherche des solutions durables aux déplacements des populations au Nord-Kivu**

### **1- Problématique :**

Dans un rapport publié par la Banque Mondiale en lien avec la stratégie d'assistance des pays 2013-2016 pour la RDC<sup>1</sup>, il y est stipulé que la RDC dispose d'un énorme potentiel pour augmenter sa croissance, réduire la pauvreté et d'améliorer les indicateurs de développement humain plus rapidement. Cependant, en dépit des toutes ses potentialités, « (...) la RDC n'a pas encore récolté les bénéfices de ses ressources en faveur de son développement et continue à se classer parmi les pays les plus pauvres du monde »<sup>2</sup>.

Les causes de ce paradoxe sont nombreuses et l'une d'elles est l'instabilité due essentiellement aux guerres à répétition et l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers, aux conflits intercommunautaires liés au pouvoir, au foncier et à l'identité des populations à l'Est de la République Démocratique du Congo qui ont conduit à une détérioration de la vie sociale et économique de la majeure partie des territoires de la province du Nord Kivu. Cette situation est exacerbée par la dynamique sous régionale des conflits.

Les conséquences les plus visibles restent les déplacements massifs et récurrents des populations à l'Est du pays, plus particulièrement en Province du Nord-Kivu où les personnes déplacées internes sont estimées, en mars 2016, à près de 800 000 individus. Outre la constitution de sites de personnes déplacées devenant une option très répandue rendant le déplacement visible, environ 70% de ces personnes habiteraient dans des communautés d'accueil. Ajoutant à cela, la présence de plus de 200.000 réfugiés non-documentés en provenance des pays voisins (Rwanda, Ouganda, Burundi), majoritairement du Rwanda dont les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) revendiquent tantôt un lien partisan, tantôt un lien de défenseur. Une partie importante de ces réfugiés habiterait dans des sites de personnes déplacées avec parfois en leur possession des cartes d'électeurs délivrées lors des élections passées en RD Congo.

Devenant chronique sur les deux dernières décennies, cette situation a de nombreux impacts négatifs sur le développement des diverses régions et provinces, sur le capital humain et la cohésion sociale, la croissance économique, la réduction de la pauvreté et sur l'environnement. En outre, malgré la durée de la crise entraînant les déplacements de populations et leurs conséquences en RDC, l'on peut citer très peu d'éléments pouvant témoigner en faveur de décisions et actions effectives visant à y mettre un terme.

---

<sup>1</sup> *Democratic republic of congo for the period fy2013-fy2016/ p8 n. 4*

<sup>2</sup> *UN Human Development Index in 2013.*

S'il est admis que la crise générant les déplacements de population est exceptionnelle de par sa complexité et les facteurs qui la sous-tendent, il est tout à fait logique que les décisions et actions qui doivent conduire à leur élimination s'accompagnent de visions novatrices. En effet, la situation sécuritaire à l'est de la RDC, notamment dans la province du Nord Kivu, s'enracine dans des conflits nourris par des rivalités et intérêts d'ordre politique, économique et sociale qui en font une crise difficile à décortiquer tant les soubassements tendent à être parfois obscurs et inavoués. Ce problème se retrouve au centre des priorités du gouvernement congolais qui accorde une attention particulière, aux différentes initiatives locales visant à régler durablement les problèmes de déplacements des populations. Le gouvernement central est conscient que les solutions doivent d'abord tenir compte de l'intérêt et du bien-être des congolais. La communauté internationale est invitée à s'aligner sur la vision et l'approche du gouvernement congolais pour une amélioration des conditions de vie des congolais en général, et des familles victimes de ces crises en particulier.

## **2- Vision :**

### **2.1 Contexte**

Depuis 2014, le gouvernement congolais a eu à accélérer la fermeture des sites de déplacement après que des armes à feu y aient été découvertes. Parallèlement, la CNR, le HCR et OIM ont planifié la fermeture d'autres sites avec l'accompagnement de la communauté humanitaire. Dans le cadre de leur appui, les partenaires humanitaires ont fait des plaidoyers auprès du gouvernement en faveur d'une politique et d'une stratégie plus efficace du processus de fermeture et de consolidation des sites de déplacés selon les principes humanitaires. Il se pose aussi des questions sur l'identité des pensionnaires des sites où s'entretient une confusion entre les personnes déplacées internes (PDI), les réfugiés et certains éléments des groupes armés nationaux et/ou étrangers.

Le gouvernement central a trouvé opportun de mettre progressivement un terme à la présence des sites d'hébergement des PDI, tout en s'engageant à renforcer la sécurité dans leurs zones de retour. Il tient surtout à trouver d'autres alternatives plus dignes au système d'assistanat déshumanisant qui dure déjà plus de deux décennies, et d'amener les populations en déplacement à reprendre une vie autonome, dans la paix et la sécurité.

La détermination du gouvernement central à rechercher activement les solutions durables découle de la vision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, en rapport avec le regroupement des villages pour la sécurisation des populations, l'accès facile aux infrastructures sociales, et, partant, la modernisation graduelle des milieux ruraux ainsi que l'amélioration des conditions de vie des habitants.

En vue d'opérationnaliser la vision de SEM le Président de la République, le gouvernement central soutient la création, au Nord Kivu, du Forum pour les Solutions Durables aux

déplacements de populations (FoSoD-NK). Placé sous l'autorité directe du Gouverneur de Province, le FoSoD aura pour mission de coordonner les initiatives des acteurs de coopération multilatérale autour de la vision du gouvernement congolais, pour la mise en œuvre d'une stratégie provinciale des solutions durables garantissant la sécurité et le bien-être des populations civiles dans le respect des principes des droits humains. En tant qu'initiative du gouvernement, les acteurs humanitaires et de développement sont appelés à envisager leurs interventions dans le cadre de la stratégie du FoSoD, dont l'axe central est le regroupement de villages dans un périmètre où l'Etat congolais et ses partenaires construiront des infrastructures sociales et de sécurité. Ce sont les villages FoSoD.

Par ailleurs, le gouvernement central, à travers la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), avec l'appui technique du HCR, a lancé une opération d'enregistrement biométrique des réfugiés rwandais depuis 2014. A la fin du mois d'avril 2016, environ 40,000 réfugiés venaient d'être enregistrés à travers le pays. Cependant, l'exercice s'est avéré très difficile à mener car, outre le contexte sécuritaire défavorable, la population cible est sous l'influence des combattants FDLR qui s'opposent à l'enregistrement de leurs compatriotes. Néanmoins, dans le cadre de ses engagements internationaux, l'Etat congolais entend mettre en œuvre les solutions globales pour la problématique des réfugiés rwandais, y compris le rapatriement volontaire, l'intégration locale et l'exemption.

## **.2.2- Approche du gouvernement**

Après vingt ans d'insécurité au Nord Kivu, le gouvernement central a décidé de prendre des mesures innovantes afin de mieux sécuriser la province et de neutraliser les groupes armés. La détermination du gouvernement vise aussi à renforcer la protection de toutes les populations civiles vivant sur le sol congolais, et à prendre des initiatives qui visent à prévenir tout déplacement futur des populations.

La stratégie du FoSoD repose sur le regroupement de petits villages en entités plus grandes. Le gouvernement central s'engage à assurer la sécurité des villages FoSoD, et à gérer toutes les questions foncières liées à l'installation des villages FoSoD et l'accès à la terre des citoyens. Le gouvernement se propose de créer un pôle de développement pour chaque village FoSoD, d'environ **20.000 individus**, avec les constructions d'infrastructures de base telles que (i) un centre de santé ; (ii) une école primaire, (iii) une école secondaire ; (iv) un bureau d'état civil ; (v) un poste de police ; (vi) un marché ; (vii) une aire de jeux

L'initiative du FoSoD-NK couvrira toute les couches de la population congolaise du Nord Kivu, y compris :

- (i) Celles qui n'ont pas quitté leurs villages/localités de résidence ;
- (ii) Celles qui se sont déplacées dans des sites ;
- (iii) Celles qui se sont déplacées dans des familles d'accueil.

Pour ce qui concerne les personnes déplacées, le gouvernement central est déterminé à trouver des solutions appropriées à chaque individu/famille. Pour y parvenir, le gouvernement assigne à la CNR la tâche d'effectuer **l'enregistrement biométrique** de toutes les personnes vivant dans les sites de déplacées. Celles qui sont dans les familles d'accueil et qui se manifestent seront aussi prises en charge. Dans un second temps, des commissions gouvernementales procéderont à **l'identification** des personnes enregistrées par la biométrie. L'exercice d'identification permettra aux autorités de séparer les citoyens Congolais des ressortissants d'autres pays, principalement des Rwandais.

Les citoyens Congolais sont alors orientés vers les solutions suivantes : (i) Ceux qui sont propriétaires de terres dans la zone de provenance devraient les récupérer et décider librement de les vendre ou d'y rester pour y vivre ; (ii) Ceux qui sont identifiés par les propriétaires de terres locaux pourraient continuer à y travailler, sous contrat de métayage ou autres ; (iii) Ceux qui ne peuvent plus retourner sur les terres où elles résidaient - à cause du refus du propriétaire, par exemple - doivent être ramenées vers leurs zones d'origine si celles-ci sont sécurisées, ou vers les sites de déplacés les plus proches de leurs zones d'origine, ou dans le village FoSoD si le village d'origine y fait partie.

Les ressortissants rwandais, s'ils se déclarent comme réfugiés, seront accueillis dans une zone offerte par le gouvernement central, dénommée Espace Temporaire pour l'Accueil des Réfugiés Rwandais (ETARR). **SELON L'AVIS DU HCR, LE GOUVERNEMENT DEVRAIT ACCUEILLIR LES REFUGIES AUSSI DANS LES VILLAGES FoSoD, EN ATTENDANT QUE DES SOLUTIONS DURABLES LEUR SOIENT TROUVEES**

Approuvé par : [Ministère de l'Intérieur à Kinshasa ou autre autorité pertinente]